

Commune de
Verdelot

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/4

Vu pour être annexé à la délibération du 07/04/2022
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à La Ferté-Gaucher,
Le Président,

**ARRETE LE : 28/06/2018
APPROUVE LE : 07/04/2022**



Légende

Contexte

-  Mare à protéger
 -  Elément remarquable
 -  Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 -  Elément de patrimoine naturel à protéger (haie ...)
 -  Milieu d'intérêt écologique à protéger
 -  Espace boisé classé
 -  Secteur de protection de la ressource en eau
 -  Zone inondable
 -  Zone humide

UA : Zone urbaine - Village et Replonges

- UB : Zone urbaine - Epinoche et Trou Bricard
 - UL : Zone urbaine de loisirs
 - UX : Zone urbaine d'activités économiques
 - 1AU : Zone à urbaniser à court terme - Vocation résidentielle
 - 2AUX : Zone à urbaniser à long terme - Vocation économique
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle

